

**Décision n° 2017-0548**  
**du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 27 avril 2017**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1<sup>er</sup> mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 avril 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI  
Directeur Mobile et Innovation

**Annexe à la décision n° 2017-0548**  
**du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 27 avril 2017**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants  
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199105002	ENTREPRISE ASSAINISSEMENT	78 ECQUEVILLY	5 VHF
199505965	SOCIETE DES ESSENCES FINES	14 HONFLEUR	1 UHF
199801072	VITISERVICES	33 PUISSEGUIN	1 UHF
200101265	OLYMPIQUE DE MARSEILLE	13 MARSEILLE	2 UHF
200101267	OLYMPIQUE DE MARSEILLE	13 MARSEILLE	2 UHF
200200050	SANOFI AVENTIS RECHERCHE DEVELOP	92 BAGNEUX	1 UHF
200201598	FLUIDAP	67 SCHILTIGHEIM	1 UHF
200500479	OLYMPIQUE DE MARSEILLE	13 MARSEILLE	1 UHF
201001157	LES CHALETS DE PRALONG	73 ST BON TARENTEISE	2 UHF
201301003	ARJOHUNTLEIGH	69 MONTAGNY	1 UHF
201302611	EIFFAGE CONSTRUC IDF RESIDENT	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 UHF
201400902	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	35 RENNES	1 UHF
201500613	EIFFAGE CONSTRUCTION ALPES	74 VILLE LA GRAND	5 UHF
201501078	SI EAU ST SYMPHORIEN	37 ST CYR SUR LOIRE	1 UHF
201600073	LEGENDRE ILE DE FRANCE	75 PARIS	1 UHF
201600270	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	79 BRION PRES THOUET	1 UHF
201600387	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	36 ETRECHET	1 UHF
201600783	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	72 CONFLANS SUR ANILLE	1 UHF